

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 4 juillet 2023**

Sommaire

04/07/23 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2023

04/07/23 - 2 – Travaux et aménagements – Approbation du projet d'éclairage public « RENOVATION EP – FONDS VERT » présenté par le Syndicat Départemental des Côtes d'Armor

04/07/23 - 3 – Travaux et aménagements – Travaux rue de la gare – présentation de la phase projet du bureau d'études SETUR

04/07/23 - 4 – Affaires foncières – Cession des parcelles cadastrées section AB numéros 345, 354, 348 sises rue de la gare à la SCI CLARC

04/07/23 - 5 – Affaires financières – Proposition de répartition des subventions aux associations diverses pour l'année 2023

04/07/23 - 6 – Affaires financières – Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2023

04/07/23 - 7 – Affaires financières – Fixation des tarifs, pour l'année scolaire 2023-2024, de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire

04/07/23 - 8 – Affaires financières – Fixation des tarifs, pour l'année 2024, du bâtiment de convivialité et de la salle des fêtes

04/07/23 - 9 – Affaires financières – Décisions modificatives au budget principal et au budget annexe du camping municipal

04/07/23 - 10 – Affaires financières – Attribution d'une subvention à l'APE du Collège Jean Monnet

04/07/23 - 11 – Questions diverses

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 4 juillet 2023

Le mardi quatre juillet deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, Mme Céline ENGEL, M. Quentin RENAULT, Mme Gwenola BERHAULT, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, Mme Annie GUILLARD, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Jean-Pierre GOUVARY, M. Pascal MIRIEL, Mme Christianne MACÉ, M. Pierre RAMARÉ, Mme Nathalie MAUDEZ, Mme Sophie VILSALMON,

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Christelle HAGUET (pouvoir à Gwenola BERHAULT), M. Patrick RODIER.

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

04/07/23 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

04/07/23 – 2 – Travaux et aménagements – Approbation du projet d'éclairage public « RENOVATION EP – FONDS VERT » présenté par le Syndicat Départemental des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux du projet d'éclairage public « RENOVATION EP – FONDS VERT » présenté par le Syndicat Départemental des Côtes d'Armor.

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de sa candidature au Fonds vert de l'Etat et en tant que Maître d'Ouvrage, le SDE 22 a obtenu une somme de 609 041 euros pour effectuer des travaux de rénovation à répartir sur l'ensemble du parc d'éclairage public départemental.

Le SDE 22 a déposé une demande globale, retenue par le Préfet des Côtes d'Armor, qui cible près de 5 000 points lumineux vétustes et énergivores (équipements de plus de 35 ans), sur les 125 000 du parc départemental.

Les financements du Fonds vert représentent une opportunité de créer une dynamique départementale en matière de transition énergétique, de diminution de la pollution lumineuse, de réduction des consommations électriques et de modernisation du parc d'éclairage public.

A Broons, 2 lanternes répondent aux critères de vétusté et peuvent être rénovées dans le cadre de ce dispositif.

Le SDE participe habituellement à la rénovation de l'éclairage à hauteur de 25% à 30% du coût HT des travaux. La dotation « Fonds vert » permet d'abonder ce financement de 20% supplémentaires, sur les ouvrages éligibles.

Ainsi la commune peut bénéficier d'un financement exceptionnel de près de 50 % pour envisager la rénovation de ces deux lanternes.

Le montant estimatif de la rénovation de ces lanternes est de 2 073,60 € TTC.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de la commune une subvention d'équipement de 928 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif, le montant définitif sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes, puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Monsieur le Maire demande que l'inventaire des lanternes soit fait (âge, type d'ampoule, etc.)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public « RENOVATION EP – FONDS VERT » présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 073,60 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) et le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 928,00 € au SDE 22.

04/07/23 – 3 – Travaux et aménagements – Phase Pro - Aménagements rue de la Gare

Monsieur le Maire indique que les élus de la commission travaux et les techniciens de la commune se sont réunis le vendredi 30 juin afin d'arbitrer les propositions faites par le cabinet SETUR en termes de végétation, de bordures, de revêtements et de mobilier qui seront installés dans la rue de la Gare.

Le choix des végétaux a été fait par rapport à la visibilité, à l'esthétique, mais également par rapport à l'adaptation au changement climatique.

La largeur des bordures devra être identique à celles présentes dans la rue de la Barrière.

Il précise qu'il restera à définir la façon dont sera maçonné le muret en pierres en entrée d'agglomération. Il ne faudra pas qu'il paraisse trop massif.

Mme VILSALMON demande ce qui a été retenu pour les enrobés.

Monsieur le Maire lui indique que la chaussée en entrée d'agglomération sera traitée en enrobé hydro décapé avec une bande centrale traitée en pavés granit de type ASCODAL.

Le cheminement piéton au Nord de la rue aura la même couleur que la voie douce existante.

L'abri bus devrait être déplacé à proximité de la salle des sports Jean Monnet

Mme VILSALMON s'interroge sur la date de lancement des travaux.

Il lui est indiqué qu'ils ne pourront commencer qu'en 2024, notamment du fait de la réfection des réseaux qui ne débutera qu'en début d'année.

Monsieur MIRIEL s'interroge sur l'installation du panneau d'entrée de ville.

Il est rappelé que les panneaux installés doivent être réglementaires.

D'autres panneaux, « plus décoratifs », pourront être ajoutés.

04/07/23 - 4 – Affaires foncières – Cession des parcelles cadastrées AB numéros 345, 354, 348 sises rue de la gare à la SCI CLARC

Annule et remplace la délibération n° 16/01/23-4

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier : une délibération avait été prise le 16 janvier 2023 pour céder les parcelles cadastrées AB numéros 345, 354, 348 sises rue de la gare à Mme ROUAULT. Il est désormais nécessaire de mentionner la SCI CLARC comme acquéreur et non plus Madame ROUAULT.

La commune doit également disposer de l'avis du Domaine pour céder ces parcelles.

Le Domaine a été consulté et a rendu son avis sur la valeur vénale de ces parcelles le 30 juin 2023.

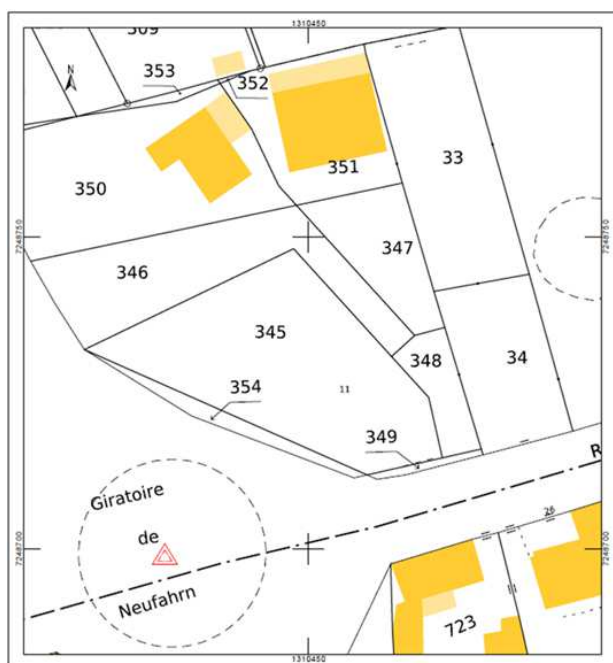
La valeur vénale est arbitrée à 60 000 € pour les 3 parcelles d'une superficie totale de 1 218 m², soit 49 € du m². Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 54 000 €.

La commune avait engagé des négociations sur la base de 45€/m² et ce montant avait été fixé par délibération lors du Conseil Municipal du 8 mars 2022.

Le conseil municipal souhaite céder le tiers indivis de la parcelle AB 348 (131 m²) sans qu'il ne rentre en compte dans le prix de vente. En effet, la parcelle indivis AB 348 représente un accès aux parcelles AB 346, 347, 350, 351 et 352, elle n'est de ce fait pas constructible.

Le Conseil municipal souhaite ainsi s'affranchir de la valeur arbitrée par le Domaine en cédant les parcelles sur la base du calcul suivant :

Parcelles	Superficie en m ²	Coût au m ²	Total
AB 345	1 018	45 €	45 810 €
AB 354	69	45 €	3 105 €
Tiers de la parcelle indivis AB 348	131	0 €	0 €
Total :			48 915 €



Il est également indiqué que la SCI CLARC a déposé son permis de construire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la cession des parcelles cadastrées section AB numéros 345, 354, 348, sises rue de la Gare au profit de la SCI CLARC, au prix de 48 915 €, soit 45 € par m², hors frais d'actes notariés.
- **PREND ACTE** de la cession du tiers indivis de la parcelle AB 348 sans qu'elle ne rentre en compte dans le prix de vente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire ou Monsieur KERRIEN, adjoint délégué.

04/07/23 - 5 – Affaires financières – Proposition de répartition des subventions aux associations diverses pour l'année 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

M. KERRIEN rappelle que, lors du vote du budget, une enveloppe globale de 65 000 € a été prévue pour les subventions et que la Commission Finances s'est réunie le 20 juin dernier pour faire une proposition de répartition de cette enveloppe entre les associations ayant fait des demandes à la collectivité (à l'exception des associations sportives dont les demandes sont traitées en Commission Sports).

Il indique que peu de différences sont observables entre 2022 et 2023 et il détaille la proposition de répartition proposée par la Commission Finances. Il précise que certaines subventions ont déjà été votées lors de précédents conseils municipaux, en fonction des événements ou des projets déjà menés : 400 € pour l'Association « Le Fare », 900 € pour l'Association "Les Amis de la Résidence Michel Lamarche", 150 € pour l'Association Cant'on Trotte et 500 € pour la Fondation de France (séisme en Turquie).

Monsieur le Maire précise que certaines associations n'ont, pour l'instant, pas fait de demande et devraient solliciter la collectivité au cours du second semestre.

M. KERRIEN regrette de ne pas avoir eu de demande de l'association « Rêves de clown ».

Il ajoute que des subventions sont également versées aux organismes d'enseignements et de formation.

Monsieur le Maire indique que le Président du comité des fêtes lui a fait part de l'augmentation du coût du feu d'artifice. Il craint que le feu d'artifice soit de moins bonne qualité si la subvention n'augmente pas.

M. KERRIEN précise que le montant de la subvention n'a pas évolué depuis 2012 et qu'il était de 4 000 € jusqu'en 2011.

Les élus souhaitent que la subvention relative à l'organisation du feu d'artifice soit augmentée de 1 000 € pour atteindre 5 500 € et reconnaissent également le fort engagement des bénévoles.

CONSIDÉRANT ces éléments,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Finances réunie le 20 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** comme suit la répartition des subventions aux associations et organismes de droit privé pour 2023.

Associations et Organismes privés de Broons et/ou des actions pour Broons	2023
Alcool Assistance La Croix d'Or Broons	200,00
APE Louise Briand	1 700,00
APEL Saint Joseph	1 500,00

Ass° Anciens Combattants 39-45-APG-FFI-Indochine Broöns	250,00
Ass° pour le Don du Sang Bénévole du Pays de Du Guesclin	100,00
Ass° Sportive du Collège Notre Dame - UGSEL	200,00
KIWANIS	100,00
Association "Daoudour"	100,00
La Ligue contre le cancer	200,00
Anim'Ages	50,00
Comité des Fêtes	24 500,00
TOTAL	28 900,00

Organismes d'enseignement ou de formation	2023
Bâtiment CFA Côtes d'Armor PLERIN	50,00
Chambre des Métiers Côtes d'Armor (Ploufragan et Aucaleuc)	100,00
CCI Bretagne Ouest BREST	25,00
MFR - Maison Familiale Rurale Plérin	25,00
TOTAL	200,00

04/07/23 - 6 – Affaires financières – Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Céline ENGEL, adjointe à la vie associative, aux affaires sportives et culturelles.

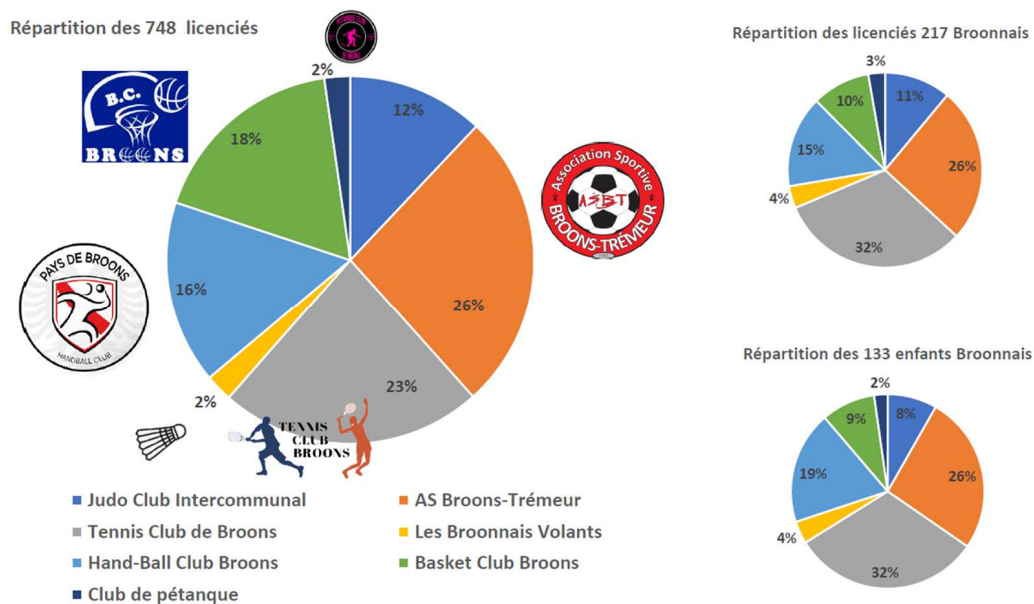
Madame ENGEL explique que les dossiers ont été envoyés aux associations sportives mi-mai avec une réponse demandée pour mi-juin. Les dossiers complets ont été analysés par la Commission Sports qui s'est réunie le 29 juin dernier.

Elle fait part du nombre de licenciés pour la saison 2022/2023, il s'élève à 748, ce qui représente une augmentation de plus de 9% par rapport à l'année passée. Les chiffres remontent enfin après les diminutions constatées à la sortie de la crise sanitaire. L'année prochaine, le nombre de licenciés devrait être supérieur à celui constaté avant la période Covid (766).

Elle souligne que le club de Judo accueille 24 broonais (contre 15 la saison précédente), que le club de badminton est passé de 13 à 18 licenciés et qu'un nouveau club : le club de pétanque s'est installé à Broons.

Elle souligne également que de nombreux licenciés pratiquent des activités sportives avec l'OISCL et que l'Amicale cyclotourisme Broonnaise ne fait pas de demande de subvention auprès de la ville. Les pratiquants de ces associations amènent le nombre de licenciés à plus de 800 à Broons.

Elle fait part de la répartition des licenciés entre les clubs, entre enfants et adultes et précise que près de 50% des licenciés sont Broonais, adultes et enfants confondus.



Mme ENGEL constate que les bénévoles dans les clubs sportifs sont nombreux et très impliqués. Les clubs organisent de nombreuses animations sur le territoire et sollicitent régulièrement leurs bénévoles. Il est donc cohérent de les soutenir financièrement pour qu'ils puissent se maintenir ou se développer.

Elle ajoute que dans la plupart des clubs, plusieurs équipes sont engagées et se maintiennent à de bons niveaux de compétition.

Elle indique également que les clubs ont sollicité financièrement les communes voisines et qu'elles ont répondu favorablement aux demandes d'aides financières. Elle ajoute que les clubs du Tennis et du Hand sollicitent également des sponsors qui représentent des montants non négligeables dans les budgets des clubs.

Elle précise qu'une trentaine d'heures de cours est dispensée par semaine.

Mme ENGEL présente la répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2023 et indique que peu de modifications sont apportées par rapport à l'année dernière.

Elle précise également qu'une convention est signée avec le club de tennis, seul utilisateur de l'équipement, pour qu'il s'acquitte des charges (eau, électricité, etc.) liées à ses activités. M. KERRIEN précise que les charges liées à l'électricité se sont élevées à 6 916 € au cumul des années 2021 et 2022. Mme ENGEL indique qu'il n'y a pas d'augmentation de la subvention attribuée à l'association mais qu'elle dispose d'un bel équipement.

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de responsabiliser les utilisateurs des équipements, notamment à travers le paiement des charges d'exploitation. Il arrive régulièrement que la lumière ou le chauffage reste allumés toute une nuit dans certains équipements.

La deuxième partie du tableau ci-dessous fait part des aides octroyées dans le cadre de la participation à la rémunération des entraîneurs de foot et de hand.

Une augmentation de 1 000 € est attribuée au club de Hand pour couvrir une partie des frais liés à l'augmentation du nombre d'heures qui seront dispensées par l'entraîneur, salarié de la ligue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

➤ **FIXE** comme suit la répartition des subventions aux associations sportives pour 2023 :

Associations sportives	2023
Judo Club Intercommunal	800,00
AS BROONS/TREMEUR	2 800,00
Tennis Club de BROONS	1 800,00
Les Broonais Volants	300,00
HBC Pays de Broons	2 000,00
Basket Canton de Broons	2 000,00
Club de Pétanque	300,00
TOTAL (A)	10 000,00
Subventions particulières	2023
AS BROONS/TREMEUR - emploi associatif	6 000,00
HBC Pays de Broons	2 000,00
TOTAL (B)	8 000,00
TOTAL (A + B)	18 000,00

04/07/23 - 7 – Affaires financières – Fixation des tarifs, pour l'année scolaire 2023-2024, de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

1/ Accueil périscolaire

M. KERRIEN indique que l'instauration d'une tarification en fonction des revenus des familles est préconisée par la Caisse d'Allocations Familiales qui en fait une condition au versement des aides destinées, par elle, aux collectivités (convention territoriale globale et prestation de service ordinaire).

En juin 2013, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place une tarification en fonction des revenus. Il a fixé les tarifs horaires (toute demi-heure commencée étant due) de l'accueil périscolaire en suivant les tranches de quotients familiaux (calculés en fonction des données transmises par les parents et selon la méthode préconisée par la CAF).

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la tarification en fonction des revenus et de conserver les tarifs actuels de l'accueil périscolaire en suivant les tranches de quotients familiaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de maintenir une tarification en fonction des revenus.
- **FIXE**, pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs horaires (toute demi-heure commencée étant due) de l'accueil périscolaire en suivant les tranches de quotients familiaux (calculés en fonction des données transmises par les parents et selon la méthode préconisée par la CAF) ci-après détaillées :

QF	< 512	entre 512 et 607	entre 608 et 677	entre 678 et 1138	> 1139
Tarif horaire	0,79 €	1,21 €	1,46 €	1,87 €	2,06 €

2/ Restaurant scolaire

M. KERRIEN présente le tableau reproduit ci-après et fait part de l'augmentation proposée par la commission Finances réunie le 20 juin 2023. Il précise que l'augmentation proposée de 0,05 euros par repas par rapport à l'année dernière est relative eu égard à l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. Le repas à 1 € est maintenu pour les enfants issus de familles dont le quotient familial est inférieur à 677.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

Quotient familial	Tarif du repas	Année scolaire 2022-2023
Inférieur à 677	Tout public	1,00 €
De 678 à 1138	Repas pour un enfant en maternelle domicilié à Broons et dans les communes qui payent les frais de scolarité.	3,15 €
	Pour un enfant en maternelle non domicilié à Broons	3,55 €
	Pour un enfant en élémentaire domicilié à Broons et dans les communes qui payent les frais de scolarité.	3,60 €
	Pour un enfant en élémentaire non domicilié à Broons	4,00 €
Supérieur à 1138	Repas pour un enfant en maternelle domicilié à Broons et dans les communes qui payent les frais de scolarité.	3,35 €
	Pour un enfant en maternelle non domicilié à Broons	3,75 €
	Pour un enfant en élémentaire domicilié à Broons et dans les communes qui payent	3,80 €

	les frais de scolarité.	
	Pour un enfant en élémentaire non domicilié à Broons	4,20 €
Personnel extérieur aux services municipaux		Application du barème URSSAF (5,20 € pour 2023)

04/07/23 - 8 – Affaires financières – Fixation des tarifs, pour l’année 2024, du bâtiment de convivialité et de la salle des fêtes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Il présente le tableau ci-dessous reprenant les différentes tarifications de la salle des fêtes et du bâtiment de convivialité proposées au Conseil Municipal.

Il fait part des propositions de la commission Finances réunie le 20 juin 2023.

1/ Bâtiment de convivialité de la Planchette

Les tarifs proposés pour l’occupation du bâtiment de convivialité de la Planchette sont identiques à ceux appliqués actuellement afin d’inciter la population à l’occuper plus régulièrement.

2/ Salle des fêtes

La commission Finances propose d’augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes de 10 à 20 € selon les organisateurs et événements organisés.

M. KERRIEN précise que l’augmentation reste modérée eu égard à l’augmentation des coûts énergétiques. Il précise que les charges ne sont pas couvertes par les facturations effectuées.

Mme ENGEL indique que lors de la réunion de fixation du calendrier d’occupation de la salle des fêtes pour 2024, les associations ont fait part de leurs événements à venir : il y aura moins de lotos, mais il devrait y avoir plus de bals.

Il a été rappelé aux usagers d’être attentifs au voisinage et de limiter au maximum les nuisances sonores.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux ont été réalisés pour limiter les nuisances sonores : pose de nouvelles menuiseries et installation d’un limiteur de décibels.

Mme ENGEL ajoute que l’absence de manifestations dans la salle des fêtes a été instaurée tout l’été pour tenir compte des remarques du voisinage.

Madame BOTREL précise qu’une étude acoustique de la salle sera réalisée par l’APAVE cet été et que le bilan sera présenté au prochain conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

➤ **FIXE** comme suit les tarifs communaux :

1 - Tarifs de location du bâtiment de convivialité (la Planchette)	2024
Demandeurs de Broons – 1 jour	250
Demandeurs du canton de Broons – 1 jour	300
Demandeurs extérieurs – 1 jour	400

Forfait 2 jours	Tarif de la journée + 50 €
Apéritif ou Vin d'honneur (de 12h à 15h)*	100
Période du 1^{er} octobre au 31 mars ou en semaine toute l'année	
Demandeurs de Broons – 1 jour	125
Demandeurs du canton de Broons – 1 jour	150
Demandeurs extérieurs – 1 jour	200
Caution*	1 000

* : quel que soit le lieu de résidence du demandeur.

2 - Tarifs de location de la salle des fêtes	2024
1 - Assemblée Générale + danse + belote	160
2 - Thé dansant, buffet et banquet associations – lotos	
•Associations de Broons	270
•Associations du canton de Broons	370
•Associations extérieures	520
3 – Galas et théâtres (sans utilisation de la cuisine)	
•2 salles avec rideaux et sono	230
•Associations extérieures	420
•Gala extérieur avec repas	540
Deux fois dans l'année, la salle sera mise à disposition gratuitement pour les écoles primaires de Broons	
50% de réduction pour les associations dont le but est d'aider les écoles de Broons	
4 – Mariage et repas familial ou autre	
•Habitant la commune de Broons	310
•Extérieur à la commune de Broons	520
•Petite salle (nombre inférieur à 70 personnes)	160
2^{ème} jour (sans nettoyage entre les 2, remise de 50%)	
5 – Banquets ou buffets pour entreprises	470
6 - Location Grande salle des fêtes pour réunion normale	
•Associations de Broons	70
•Associations extérieures de Broons	90
•Entreprises	120
7 - Location Grande salle pour réunion toute la journée	
Si la réunion dure toute la journée sans chauffage,	160
Si la réunion dure toute la journée avec chauffage.	210
8 – Location Petite salle des fêtes ou Maison des Associations hors associations de Broons	
•réunion normale	40
•journée sans chauffage	55
•journée avec chauffage	90
9 – Obsèques civiles	

•Location de la salle des fêtes	50
10 – Divers	
•Utilisation régulière de la grande salle sans chauffage (l'heure)	8
•Utilisation régulière de la grande salle avec chauffage (l'heure)	20
•Location de tables hors salle (hors associations de Broons) (l'unité)	4
•Location de chaises hors salle (hors associations de Broons) (l'unité)	0,5
•Location percolateur + tasses	25
11 – Caution	1 000
12 - Tarif en cas de défauts constatés dans l'état des lieux : maintien du chauffage, des lumières	75
13 – Tarif en cas d'annulation (si date vacante)	25% du coût de la location
Toute dégradation et nettoyage supplémentaire seront à charge de l'emprunteur. Les heures de rendez-vous sont à respecter	

04/07/23 – 9 – Finances communales – Décisions modificatives au budget principal et au budget annexe du camping municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN explique qu'il n'y a pas de dépenses supplémentaires par rapport au budget voté. Il s'agit simplement de passer des écritures pour octroyer les crédits nécessaires aux paiements des travaux ou acquisitions en cours et affecter les crédits votés aux opérations et chapitres correspondants afin qu'ils soient concordants avec le plan comptable détaillé.

Il est proposé de passer les écritures suivantes :

Budget principal - Section Investissement :

- Dépenses - chapitre 21 – Opération 20 – Ecole Maternelle + 15 000,00 €
- Dépenses - chapitre 21 – Opération 67 - Ancien collègue - 15 000,00 €
- Dépenses – chapitre 21 – Opération 14 – Voirie communale + 40 000 €
- Dépenses – chapitre 23 – Opération 14 – Voirie communale - 40 000 €
- Dépenses – chapitre 21 – Opération 56 – Atelier communal + 50 000 €
- Dépenses – chapitre 23 – Opération 56 – Atelier communal - 50 000 €
- Dépenses – chapitre 21 – Opération 15 – Voirie rurale + 15 000 €
- Dépenses – chapitre 23 – Opération 15 – Voirie rurale - 15 000 €
- Dépenses – chapitre 45801 – Opération 14 – Voirie communale + 40 000 €
- Dépenses – chapitre 23 – Opération 14 – Voirie communale - 40 000 €

Budget annexe du camping - Section Investissement :

- Dépenses - chapitre 23 – immobilisations en cours : + 1 000,00 €
- Recettes – chapitre 001 – excédent reporté : + 1 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal, telle que présentée ci-dessus.
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget annexe du camping, telle que présentée ci-dessus.

04/07/23 - 10 – Affaires financières – Attribution d'une subvention à l'APE du Collège Jean Monnet

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN indique que le collège Jean Monnet a organisé un voyage scolaire du 4 au 9 mai 2023 permettant à des élèves de 4e de partir en Espagne.

12 élèves du groupe concerné résident à Broons.

Le coût total de ce voyage est de 306 € par enfant.

L'APE du collège Jean Monnet a sollicité la commune, le 24 juin dernier afin de demander une aide au financement de ce voyage.

La règle établie par la commune de Broons est la suivante : une subvention de 30 € est attribuée par enfant de Broons, pour un voyage d'au moins 4 jours et 3 nuits.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 360 € à l'APE de Collège Jean Monnet pour les 12 élèves résidant à Broons.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 360 € à l'APE du Collège Jean Monnet.

04/07/23 - 11 – Questions diverses

- Banquet du 21 juillet

Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour que l'un d'entre eux aille chercher une cinquantaine de bancs à Plumaugat.

Un plot béton pourra être installé sur le trottoir pour servir de dispositif anti-intrusion, il pourra rester jusqu'au lendemain. Les voies d'accès seront quant à elles bloquées par des voitures, permettant d'être rapidement retirées au besoin.

- Fonds vert :

Le Sous-Préfet a fait savoir à Monsieur le Maire que la commune devrait obtenir une aide financière de 800 000 € pour l'aménagement des abords et la déconstruction de l'ancien collège.

- Travaux rue de la Gare

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que la DETR sera complétée par 290 000 € de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

- Maison de Santé

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré l'Office santé, structure qui aménage des maisons de santé et qu'un rendez-vous est prévu avec les médecins le 24 juillet à 14h30 pour avoir connaissance de leurs besoins.

- Installation d'une kinésithérapeute sur la commune

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il s'est récemment entretenu avec une kinésithérapeute qui vient d'obtenir son diplôme et qui souhaiterait s'installer à Broons.

- Mouvement de personnels

- Recrutement de la responsable de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire fait part du recrutement de Rita FALCAO qui prendra ses fonctions à la rentrée 2023.

- départ à la retraite

Monsieur le Maire indique aux conseillers que Nicole RENAULT fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire en cours.

- Saisonniers et dispositif argent de poche :

5 saisonniers ont été recrutés pour travailler aux services techniques pendant la saison estivale : 3 sont présents en juillet et deux autres en août. La commune a également confié des missions d'entretien à des jeunes inscrits dans le dispositif argent de poche encadré par l'OISCL.

- Compostage

Une première aire de compostage collective sera installée rue Théodore BOTREL ce vendredi 7 juillet à l'initiative des riverains.

- Cimetière :

Une réunion de chantier est prévue vendredi 7 juillet à 11h30.

Il est nécessaire de prévoir l'acquisition d'une petite tondeuse pour entretenir le cimetière.

- Eaux pluviales :

Suites aux dernières pluies abondantes, voir si des aménagements restent nécessaires pour gérer les eaux pluviales de la Tospilais.

→ Le prochain conseil aura lieu le 5 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée